

mesure accessoire, mais il a indiqué que son ministère examinerait la question de la formation.

La constitution d'une caisse d'aide pour les projets spéciaux en matière de garde d'enfants est le troisième et dernier volet qui est directement (mais pas exclusivement) lié à la mise en place de services de garde. Selon la *Stratégie nationale*, cette caisse servira à financer «des projets d'innovation, de recherche et de développement ainsi que des programmes d'information au public» (p. 3).

D'après les exemples de projets que le gouvernement compte financer, il ressort que la caisse a été constituée pour régler la plupart des problèmes qui pourraient ne pas l'être en vertu du programme fédéral-provincial. Elle servira notamment à encourager la mise en place de services de garde communautaires sans but lucratif, de même que l'élaboration de modèles de services que le régime actuel n'a pas su offrir, pour diverses raisons (question directement liée à la mise en place de services de garde sans but lucratif), comme des services de garde en milieu rural et des services à l'intention des enfants qui ont des besoins culturels spéciaux, notamment les immigrants et les autochtones, ou les enfants dont les parents travaillent par quarts.

Par ailleurs, le gouvernement veut que la Caisse serve à financer les projets spéciaux que des employeurs pourraient vouloir mettre sur pied, notamment la création de garderies en milieu de travail, le remboursement des coûts des services obtenus ailleurs ou la constitution d'un registre des services offerts. On envisage également de financer des projets spéciaux comme la formation de préposés à la garde des enfants en milieu familial (par exemple, la prestation de services de garde au domicile de l'enfant par une bonne d'enfants ou chez une «gardienne») et la recherche «sur l'intégration dans un système plus vaste des enfants ayant des besoins spéciaux sur le plan physique, émotionnel ou intellectuel». Enfin, la Caisse financera des «arrangements axés sur la famille». Cette expression semble désigner les arrangements que les parents peuvent prendre pour conserver leur emploi tout en consacrant à leurs enfants des périodes qui seraient en temps normal réservées au travail. (Tous ces exemples sont tirés soit de la *Stratégie nationale*, p. 4, soit de la déclaration de l'honorable Barbara McDougall, p. 2)

Le gouvernement s'est engagé à verser dans la caisse 100 millions de dollars pour la période de lancement de sept ans. Les bénéficiaires de cette aide ne seront pas les provinces, mais des groupes ou des particuliers. Toutefois, dans la déclaration qu'il a faite devant le Comité permanent, l'honorable Jake Epp a indiqué que les provinces participeront à